-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts,  de le Mer, de l’Environnement,  chargé du plan Climat et du Plan d’Affectation des Terres |  |  |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

**Rapport Mensuel Novembre 2022**

Conservation Justice

SOMMAIRE

[*1. Points principaux* 2](#_Toc118989098)

[*2. Investigations* 2](#_Toc118989099)

[*3. Opérations* 2](#_Toc118989100)

[*4. Département juridique* 3](#_Toc118989101)

[*5. Missions* 4](#_Toc118989102)

[*6. Cahiers des Charges Contractuels* 5](#_Toc118989103)

[*7. Communication* 6](#_Toc118989104)

[*8. Relations extérieures* 6](#_Toc118989105)

[*9. Conclusion* 6](#_Toc118989106)



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Ce mois de Novembre2022, les activités se sont concentrées à l’appui aux communautés villageoises sur la mise en œuvre des CCC età la collecte des informations sur l’exploitation forestière illégale.

**Du 17 au 27 Novembre :**Mission sociale d’investigations dans le département du Ntem, province du Woleu-Ntem.

**Du 17 au 26 Novembre :** Mission de suivi et développement des activités sociales sur la mise en œuvre des CCC et sur la collecte des données concernant l’exploitation illégale de bois durant les opérations de récupération des bois abandonnés, dans la province de la Ngounié.

**22 Novembre 2022** : interpellation d’un scieur exploitant illégalement du bois sur l’axe Melen-Missele (Bitam) par un agent du Cantonnement de Bitam, appuyé par Conservation-Justice.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *12* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *1* |
| *Nombre de contrevenants identifiés* | *2* |

Douze (12) investigations ont eu lieu ce mois, dans les provinces de la Ngounié et du Woleu-Ntem et plus précisément les villages Mourimatsiengui, Moulandoufouala, Mandilou, Guidouma, Rembo et Yombi pour la première province citée et dans les villages de Mebaza, Mbiyop, Nkok Ebe, Effak bibeigne, Mekak et Okok pour la seconde province.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *1* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *1* |

Une opération d’interpellation d’un exploitant illégal de bois a eu lieu dans le département du Ntem, province du Woleu-Ntem.

Les informations recueillies auprès d’un informateur ont permis à l’équipe de Conservation Justice d’identifier quatre (4) sites de sciage illégal de bois. Une opération a été organisée le 22 novembre 2022, conjointement avec la cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam pour vérifier les sites. Sur l’un d’eux, l'équipe mixte Conservation Justice et Cantonnement des Eaux et Forêts s'est retrouvée face à un scieur illégal en flagrant délit. Ce dernier, de nationalité camerounaise, nommé **BEKONO,** en situation irrégulière, a avoué être l'auteur des coupes illégales de bois sur deux (2) des quatre (4) sites localisés. L'essence exploitée serait essentiellement du *Piptadeniastrumafricanum* (Dabema). Sur le site, l'équipe a également découvert quatre (4) troncs d'arbres tronçonnés, non encore travaillés et un tas de deux cent trois (203) planches, lattes et chevrons. Interrogé, le mis en cause a fait savoir à l’équipe qu’il exerce cette activité sur ce site depuis environ un (1) mois.

Poursuivant toujours ses investigations, l'équipe a ensuite été conduite par ce scieur illégal à son domicile, sis au village EFFACK- BIBEINGNE où l’agent des Eaux et Forêts a procédé à la saisie de la tronçonneuse ayant servi au sciage, mais aussi fit le constat que le mis en cause possédait de nombreuses planches entassées dans un coin de sa cour, destinées sans doute à la vente.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 1 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 0 |

L’équipe de Conservation Justice a suivi une affaire ce mois de Novembre 2022. Il s’agit de l’affaire : EF C/ OBIANG EBANG Xavier & BEKONO

**Nature du contentieux** : Pénale

**Infractions reprochées** : Défaut de carte de séjour, entrée irrégulière en territoire gabonais, coupes illégales de bois, complicité dans les coupes illégales de bois et dans l’entrée irrégulière d’un étranger en territoire gabonais

**Procédure :**

Conduit au Cantonnement des Eaux et Forêts, le scieur mis en cause déclara aux agents qu’il travaille pour le compte d’un capitaine de l’antenne de Police Judiciaire de Bitam nommé OBIANG EBANG Xavier et celui-ci l’a aidé à quitter le Cameroun pour gagner le Gabon. Le Chef de Cantonnement dressa une convocation à l’endroit des deux susnommés. Malheureusement, seul l’agent de police se présenta et déclara assumer l’entière responsabilité des actes posés. L’équipe de CJ se transporta au domicile connu du scieur illégal mais ce dernier était absent.

Le Chef de Cantonnement des EF a joint le Procureur de la République Près le Tribunal de Première Instance d’Oyem qui l’a instruit de lui transmettre un rapport relative à cette affaire dont elle va désormais s’occuper.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

Aucune visite de prison n’a eu lieu ce mois de Novembre.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a eu lieu ce mois.

# 5. Missions

Au mois de Novembre, deux missions sociales ont été organisées, dans le nord et le sud du pays.

1. **Mission dans la province du Woleu-Ntem du 17 au 27 Novembre.**

Une mission d’investigation a été menée dans les villages Mebaza, Effack Bibeigne, Mekak, Mbiyop, Nkok Ebe et Eboro.

**Département du Ntem**

Six (6) localités ont été visitées au cours de cette mission. Dans ce département, il était question d’appuyer l’administration des Eaux et Forêts dans la lutte contre l’exploitation forestière illégale. C’est ainsi qu’un exploitant, de nationalité camerounaise, a été interpellé en flagrant délit de coupe et de sciage illégal du bois par un agent du cantonnement de Bitam appuyé par l’équipe CJ dans une forêt du village Mebaza. Il dénoncera par la suite le capitaine de police OBIANG EBANG Xavier en service à Bitam comme étant l’instigateur. Le cantonnement des Eaux et Forêts a décidé de saisir le Procureur de la République. A noter que le bois scié et une tronçonneuse ont été saisis. Dans cette localité, certaines zones restent à explorer afin de déceler d’autres cas d’exploitation illégale de bois.

1. **Mission dans la province de la Ngounié du 17 au 27 novembre 2022**

Au cours de ce mois de Novembre, une mission CJ et MUYISSI Environnement a été menée dans les départements de Tsamba-Magotsi. La mission avait pour objectif de mener des investigations dans le cadre de la lutte contre l’exploitation forestière illégale, notamment sur le bois abandonné.

**Département de Tsamba-Magotsi**

Dans ce département, six (6) villages ont été visités par l’équipe sud. Il s’agit des villages Mourimatsiengui, Moulandoufouala, Mandilou, Guidouma, Rembo et Yombi.

A Moulandoufouala, il ressort que l’opérateur JR Negoce, détenteur d’une autorisation de récupération des bois abandonnés, se livrerait à des coupes illégales de bois. Lesdits bois abattus illégalement seraient ensuite mélangé aux bois défraîchis. Le Cantonnement des Eaux et Forêts de Fougamou a monté une procédure contre JR Négoce, laquelle a été présentée au Parquet de Mouila puis à celui de Libreville en avril 2022.

Au regroupement de villages **Mourimatsiengui**, le chef de regroupement dénonce des coupes illégales de bois réalisées durant les opérations de récupération de bois et affirme qu’une quantité de bois abattu est présente en forêt. Le Chef de regroupement a adressé une correspondance au Préfet pour dénoncer ces faits. Il ignore les auteurs mais suspecte la société JR Négoce.

Aux villages**Mandilou et Rembo**, les populations notent une absence de cas d’exploitation illégale de bois. Au village **Guidouma**, la communauté vient d’obtenir la convention définitive d’attribution d’une forêt communautaire le 08 avril 2022. L’exploitation de bois n’a pas débuté. Pour l’heure, l’agriculture est l’activité menée dans la FC. Au village **Yombi**, il ressort que les mêmes pratiques d’exploitation illégales du bois observées avec JR Negoce à Moulandoufouala sont également observées par la communauté.

L’équipe sud s’est également rapprochée de l’administration des Eaux et Forêts (cantonnement de Fougamou) pour en savoir plus sur les cas d’abattage illégal de bois durant les opérations de récupération des bois abandonné. Le CC de Fougamou confirme l’existence de cette pratique. Il dit avoir préféré se décharger des différents dossiers en lien avec le bois abandonné. C’est la Direction Provinciale qui s’en occupe désormais.

**Au total, 12 localités ont été visitées ce mois de Novembre, dont 6 dans la province du Woleu-Ntem et 6 dans les provinces de la Ngounié.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 126Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 18 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total en cours** | ***Clôturés*** |
| MOYEN OGOOUE |  |  |  | *1* |
| NGOUNIE | 12 | 48 | 60 | *49* |
| NYANGA |  | 7 | 7 | *2* |
| OGOOUE IVINDO | 5 | 53 | 58 | *12* |
| WOLEU NTEM | 1 | 37 | 38 | *5* |
| **Total général** | **18** | **145** | **163** | ***69*** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente des projets des communautés | 27 |
| En attente du versement du FDL | 79 |
| Mise en œuvre projets en cours | 57 |
| **Total général** | **163** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Aucune pièce médiatique n’aété produite ce mois. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

# 8. Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 04 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 02 |
| Collaboration sur affaires | 02 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans les provinces du Woleu-Ntem et la Ngounié.

En effet, dans le cadre de leurs missions et programme d’activités, les équipes sociales Nord et sud ont rencontré entre autres les communautés locales dans 12 villages, ainsi que les autorités suivantes :

**Woleu-Ntem**: Le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Bitam.

**Ngounié**: Préfet du département de Tsamba Magotsi, le chef de cantonnement des Eaux et Forêts de Fougamou et le Conservateur du Parc National de Waka.

**Au total, au moins 04 rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ainsi que la visite de 12villages ont été effectuées au cours du mois de Novembre 2022.**

# 9. Conclusion

En somme, durant ce mois de novembre 2022, deux missions d’investigation ont eu lieu dans les provinces du Woleu-Ntem et de la Ngounié. La mission dans la province du Woleu-Ntem a permis de procéder à l’interpellation d’un exploitant spécialisé dans le sciage illégal. De plus, plusieurs informateurs ont été identifiés mais de nombreuses zones restent à explorer. Cependant, dans les zones explorées du département de Tsamba-Magotsi, les populations dénoncent des manœuvres frauduleuses des exploitants qui ont des autorisations de récupération du bois abandonné, une fois sur le terrain ces derniers procèdent à de nouvelles coupes de bois.